



RESEAU FRANCOPHONE DES REGULATEURS DES MEDIAS (REFRAM)

FEUILLE DE ROUTE 2016-2017

Conformément aux priorités définies lors de la Conférence des présidents d'Abidjan des 15 et 16 juin 2015, la Feuille de route propose de mettre en œuvre des actions axées principalement sur les thèmes suivants :

1. Les médias audiovisuels de service public.

Avec les évolutions dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ayant pour conséquences notables des supports de communication diversifiés et de plus en plus convergents, le service public de la communication audiovisuelle fait face à une concurrence de plus en plus forte portant tant sur le contenu que sur les sources complémentaires de financement que sont les ressources publicitaires.

Aussi, une réflexion stratégique sur l'avenir des médias de service public s'impose-t-elle. Comment ce service public s'intègre-t-il dans un environnement en évolution permanente ? Quel modèle économique pour les médias de service public ?

L'accès équitable aux médias de service public est par ailleurs une préoccupation constante pour les régulateurs dans un contexte où les différents acteurs (politiques ou de la société civile) exigent l'observation stricte des règles d'accès équitable aux médias de service public.

Chacune des instances membres du REFRAM s'y emploie dans son activité quotidienne. Il convient, tenant compte des objectifs du REFRAM, d'évaluer la mise en œuvre de cette problématique par chaque instance à travers des échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

2. L'impact du numérique sur la production et la diffusion audiovisuelle.

La production audiovisuelle alimente les médias de communication audiovisuelle en leur fournissant les contenus.

Aujourd'hui, avec les évolutions technologiques en matière de traitement du son et de l'image, le monde de la production audiovisuelle connaît des changements importants.

Le numérique y a fait son entrée. Les équipements de production et de diffusion ont évolué, les supports de stockage ont changé.

La maîtrise de l'impact du numérique sur la production audiovisuelle, notamment son financement, permet au régulateur d'anticiper les changements dans le secteur des médias audiovisuels.

Plus globalement, le REFRAM s'inscrira dans le cadre de la Stratégie de la Francophonie numérique. Il mènera une réflexion sur la confluence des cadres juridiques pour répondre aux enjeux du numérique.

3. La protection des droits d'auteur dans la communication audiovisuelle.

Les œuvres de l'esprit concourent à l'enrichissement et à la diversification des contenus des services de médias audiovisuels. Avec l'avènement du numérique et des moyens de diffusion qui engendrent une démultiplication des services de communication audiovisuelle, ces œuvres sont de plus en plus exploitées. Elles doivent donc être protégées pour permettre à la communication audiovisuelle d'être dynamique.

Comment les régulateurs du secteur des médias peuvent-ils alors contribuer à la protection des droits d'auteur et des droits voisins dans la communication audiovisuelle ?

4. La conservation des archives audiovisuelles

Les archives audiovisuelles sont des témoins de l'histoire des nations et constituent des maillons importants de la société de l'information. Elles sont produites par les médias audiovisuels et le seront d'avantage dans le contexte numérique et convergent.

Elles représentent par ailleurs la seconde économie des médias audiovisuels.

Cependant, leur gestion se révèle être un défi pour la plupart des pays membres du REFRAM. Il s'avère donc nécessaire, par un échange d'expériences et un partage de bonnes pratiques, que cette problématique soit abordée dans le cadre des activités du REFRAM.

Par ailleurs, et ce conformément à la Charte de partenariat, le REFRAM apportera sa contribution et participera aux activités thématiques de l'OIF en rapport avec le secteur de l'audiovisuel, notamment en matière d'égalité homme-femme, de protection des mineurs ou de régulation en période électorale.

Pour la mise en œuvre de la présente Feuille de route, les axes prioritaires identifiés seront déclinés en activités sous forme de conférences, de colloques, de groupes de travail ou d'études, qui seront organisées par le REFRAM par le truchement de ses membres.